

# Caudebec

Avril 2020 - N°66

Chez vous

Mesures de précaution : Coronavirus (COVID-19)

**SAUVEZ DES VIES**

**RESTEZ**

**CHEZ VOUS**

COVID-19

# ALERTE CORONAVIRUS QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

Les premiers signes de la maladie sont :



Toux



Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos.  
Si vous ressentez ces premiers signes :



Restez chez vous  
et limitez  
les contacts  
avec d'autres  
personnes



N'allez pas directement  
chez votre médecin, appelez-le  
avant ou contactez le numéro  
de la permanence de soins  
de votre région

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

# Edito du Maire



Chère Madame,  
Cher Monsieur,

La crise du Coronavirus a créé en France, et dans le reste du Monde, une situation d'une gravité sans précédent. Les premières mesures annoncées par le Président de la République passent notamment par une réduction massive de nos déplacements à tous. **Les mesures de confinement sont les seules qui permettront d'enrayer cette pandémie, à condition qu'elles soient respectées par chacun de nous.** Dans le cadre de cet état d'urgence sanitaire, je tiens à rendre hommage aux agents des services publics et particulièrement au personnel soignant qui réalise un travail remarquable dans des conditions difficiles. Selon les recommandations du gouvernement, j'ai activé, dès le 13 mars, le **plan de continuité des services. Il vise à assurer les services essentiels, particulièrement pour les plus fragiles, tout en garantissant la sécurité des habitants et du personnel municipal.** Accueil des enfants des personnels de santé, soutien aux professionnels impactés, accompagnement des publics isolés, sécurité publique... les sujets sont nombreux et complexes. Je remercie les agents municipaux pour leur engagement. Parmi les éléments qui permettent d'assurer cette continuité, l'information est essentielle. C'est pourquoi nous avons choisi de diffuser sur notre site internet et nos réseaux sociaux toutes les informations utiles, dès que nous en avons connaissance. Et pour que ceux qui sont éloignés des nouvelles technologies puissent accéder également à l'information, j'ai demandé aux services municipaux de poursuivre la diffusion de votre journal municipal car il est un élément indispensable à l'égalité d'accès à l'information. Enfin, la solidarité doit elle aussi jouer son rôle. Nous pouvons, chacun à notre niveau, contacter par téléphone ou via les réseaux, un proche, un voisin, un membre de notre famille pour l'informer ou l'aider.

**Soyez prudents, respectez strictement les consignes des autorités de santé, de l'État et des collectivités locales, nous allons tous continuer à œuvrer au mieux pour votre santé et votre sécurité !**

Bonne lecture à toutes et à tous.

*Chaqueusement à vous,  
L. Bonnatere*

**MAIRIE** Place Jean Jaurès - BP 18 02 32 96 02 02  
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

**ASTREINTE TECHNIQUE VILLE** 06 71 70 84 87

**POLICE MUNICIPALE** 128 rue de la République  
02 32 96 02 09

SAMU	15	Urgence SMS	114
Médecin de garde	116 117	(en cas de difficultés à entendre ou à parler)	
Pompiers	18		
Police nationale	17	<b>Taxis caudebécais</b>	
N° d'urgence (mobile)	112	S. Poisson	06 88 96 57 62
Pharmacie de garde	3237	F. Bailleul	06 24 77 76 16
Planning familial	02 35 37 35 97		
SOS Vétérinaire	02 35 36 30 00		
Urgence gaz	0 800 47 33 33		



## Caudebec Chez vous

Directeur de la publication : Laurent Bonnatere  
Conception, rédaction et photographies :  
Direction de la communication  
(Photos des élus, pages 6 & 7 : Caroline Bazin)  
Dépôt légal : A parution  
Tirage : 5 400 exemplaires





## La nouvelle équipe municipale déjà mobilisée

Dans un climat national particulièrement anxiogène, lié au Coronavirus, et malgré la seule liste en présence, plus de 2000 Caudebécaises et Caudebécais se sont déplacés jusqu'au bureau de vote, dimanche 15 mars. Près de 90 % d'entre eux ont choisi de soutenir la liste "Caudebec, c'est Vous !"

### 33 élus engagés

A l'occasion des élections municipales du 15 mars, les Caudebécaises et les Caudebécais ont reconduit la liste "Caudebec, c'est Vous !" menée par Laurent Bonnaterre qui indiquait que ces résultats procuraient *"le sentiment du devoir accompli durant 6 années et la joie profonde d'avoir vu ce travail intense et efficace, au service permanent de l'intérêt général, très largement reconnu par nos concitoyens"*. Cette liste qui constituera le prochain Conseil Municipal a été renouvelée à 60 % par rapport au précédent mandat. Composée de 17 femmes et 18 hommes en dehors des partis politiques, d'univers professionnels variés et dont la moyenne d'âge est de 47 ans, elle rassemble 33 citoyennes et citoyens qui partagent la même volonté de préparer l'avenir de notre Ville.

### Une équipe rajeunie et paritaire

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, entouré de l'ensemble de ses colistières, Laurent Bonnaterre avait confirmé son attachement et celui de toute son équipe à la parité réelle. C'est pourquoi, la 1<sup>ère</sup> Adjointe sera une femme, la 2<sup>e</sup> également et que, sur les 9 Adjoints au Maire il y aura plus de femmes que d'hommes.



### Première séance du Conseil Municipal reportée

La première séance du conseil Municipal devait se tenir le samedi 21 mars. Mais, face à la crise sanitaire que nous traversons, le Premier Ministre a annoncé le jeudi 19 que les conseils municipaux d'installation seraient décalés à fin mai, au moins. La séance prévue initialement samedi 21 mars a donc été reportée.

Dimanche 22 mars 2020, les Députés ont adopté définitivement le projet de loi ordinaire sur "l'état d'urgence sanitaire". Cette loi confirme que les résultats des villes où les listes ont été élues dès le premier tour sont définitifs.

## Résultats par bureau

		Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Bureau 5	Bureau 6	Bureau 7	Total
Inscrits		919	1323	764	930	682	827	1048	6493
Votants	Nbr	265	434	192	322	221	268	328	2030
	%	28,84%	32,80%	25,13%	34,62%	32,40%	32,41%	31,30%	31,26%
Blancs	Nbr	32	26	8	16	15	6	17	120
	%	12,08%	5,99%	4,17%	4,97%	6,79%	2,24%	5,18%	5,19%
Nuls	Nbr	16	18	12	21	9	14	22	112
	%	6,04%	4,15%	6,25%	6,52%	4,07%	5,22%	6,71%	5,52%
Exprimés	Nbr	217	390	172	285	197	248	289	1798
	%	81,89%	89,86%	89,58%	88,51%	89,14%	92,54%	88,11%	88,57%
Caudebec, c'est Vous ! Laurent BONNATERRE	Nbr	217	390	172	285	197	248	289	1798
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

## De nombreux projets à mettre en œuvre

Réaliste et financé, sans hausse des taux des impôts communaux pendant les 6 années à venir, le projet porté par la liste "Caudebec, c'est Vous !" reprend les priorités développées depuis 2014, car c'est dans la durée que l'on construit solidement. Il comprend aussi 2 axes prioritaires nouveaux : la lutte contre l'habitat insalubre et l'accès de tous aux droits et aux démarches administratives. Présentation de quelques actions fortes du prochain mandat.

### Renforcement du centre-ville avec la création d'un marché couvert



Une halle couverte sera construite (image provisoire)

### Soutien à LANIMEA, École de l'image animée en Normandie



Installation de l'école sur le site des Tissages, friche industrielle en cours de rénovation (image provisoire)

### Réaménagement de la place Suchetet, devant Bourvil



Projet de l'espace Suchetet et de l'espace Bourvil (image provisoire)

### Réaménagement et sécurisation renforcée des espaces publics de la Mare aux Bœufs



Projet d'aménagement des espaces publics de la Mare aux Bœufs (image provisoire)

## Portraits de la nouvelle équipe municipale

Élus dès le premier tour, le 15 mars 2020, les 35 membres de la liste "Caudebec, c'est Vous !" devaient initialement être installés dans leurs nouvelles fonctions le samedi 21 mars. Tout avait été prévu de manière à organiser cette première séance du Conseil Municipal dans des conditions sanitaires maximales. Mais la crise du Coronavirus a contraint le Gouvernement à reporter l'ensemble des conseils d'installation au mois de mai prochain. Les élus du Bureau Municipal sortant (le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux Délégués) assureront la phase transitoire aussi longtemps que nécessaire et organisent d'ores et déjà, avec les services, le fonctionnement de la collectivité durant la crise. Les nouveaux collègues élus sont régulièrement informés des décisions prises. Il n'y aura ainsi aucun flottement à la tête de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf.



**1. Laurent BONNATERRE**  
47 ans  
Chef d'entreprise



**2. Lydie MEYER**  
59 ans  
Responsable associative



**3. Emmanuel FOREAU**  
52 ans  
Technicien en imprimerie



**9. Jean-Pierre KERRO**  
75 ans  
Ouvrier spécialisé Renault, retraité



**4. Gaëlle LAPERT**  
38 ans  
Bibliothécaire



**10. Françoise LEFEBVRE**  
80 ans  
Retraitée



**5. Pascal LE NOË**  
59 ans  
Agent SNCF, retraité



**11. Pierre DAVID**  
45 ans  
Directeur financier La Poste



**6. Soraya ELMAOUI**  
36 ans  
Chargée de marketing et communication



**12. Nathalie THERET**  
50 ans  
Cadre dans le logement social



**7. Fernand DACOSTA**  
47 ans  
Responsable de services à la TAE



**13. Dominique ROGER**  
68 ans  
Enseignant-Formateur en sécurité routière, retraité



**8. Patricia PERICA**  
54 ans  
Aide à domicile



**14. Katia COUSIN**  
46 ans  
Conseillère associative

**15. John CONAN**

44 ans  
Réassureur

**16. Lucile DALLET**

28 ans  
Professeure

**17. David LETILLY**

47 ans  
Chargé d'affaires

**18. Stéphanie JAMES**

36 ans  
Responsable de structure  
petite enfance

**19. Steve LEROY**

39 ans  
Responsable maintenance et  
travaux neufs dans l'industrie

**20. Katy NEDELEC**

47 ans  
Professeure des écoles

**21. Guillaume GILLERY**

23 ans  
Alternant en école  
d'ingénieur

**22. Catherine FAUCHE**

45 ans  
Proviseure adjointe

**23. Eddy BONNENFANT**

41 ans  
Directeur de restaurant

**24. Véronique VACHEROT**

65 ans  
Enseignante

**25. Pascal FRERET**

51 ans  
Technicien informatique  
Secrétaire du CSE  
de Safran-Aerosystems

**26. Bouchra DORLEANS**

38 ans  
Aide soignante

**27. Benoît HAZET**

63 ans  
Agent de La Poste, retraité

**28. Jeannine BEAUDOUIN**

60 ans  
Aide soignante

**29. Jean-Michel GIRARD**

71 ans  
Ouvrier de l'industrie, retraité

**30. Morgane PARTIE**

22 ans  
Étudiante en alternance

**31. Carl SUZANNE**

28 ans  
Conseiller technique sportif

**32. Annie JANELA**

54 ans  
Agent administratif de  
l'association du personnel  
de la Métropole

**33. Christophe FREROT**

48 ans  
Père au foyer

**Suppléants****34. Michèle BELLOD**

72 ans  
Commerçante retraitée  
Responsable d'une association  
solidaire

**35. Pascal HURE**

60 ans  
Gardien de résidence



## Face au Coronavirus : le plan de continuité des services activé !

Freiner la propagation du virus et protéger les personnes les plus vulnérables sont les objectifs essentiels poursuivis par tous. Depuis le 13 mars, le plan de continuité d'activité a été activé. Suite aux annonces du Président de la République, lundi 16 mars, la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf a accentué ses mesures de précaution. Détails de mesures prises.

Seules les missions essentielles sont désormais assurées pour maintenir un service public minimum. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives préfectorales.

### Service d'aide à domicile

Des dispositions particulières ont été prises pour garantir le bon fonctionnement du service d'aide à domicile, chargé d'assister les populations les plus fragiles. Les interventions, les aides à la toilette, courses et assistance aux levers et aux couchers sont organisées pour assurer la plus grande sécurité des seniors comme des personnels.



*Dès le 13 mars, le Maire réunissait une première cellule de crise "Coronavirus" à la Mairie en compagnie des principaux Adjointes concernés et de la Directrice Générale des Services.*



### L'UMPS mobilisée

L'Unité Mobile de Premiers Secours, basée à Caudebec-lès-Elbeuf mobilise ses bénévoles et se prépare à répondre aux demandes des autorités. Dans ces circonstances exceptionnelles, la Ville a mis à leur disposition, les locaux du restaurant municipal ainsi qu'un véhicule.

### Fermeture des établissements scolaires et de la halte-garderie

L'ensemble des établissements scolaires est fermé jusqu'à nouvel ordre. Un service de garde est mis en place pour les enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire ainsi qu'à la halte-garderie. Une continuité pédagogique a été mise en place par les services de l'Éducation Nationale pour maintenir un contact régulier entre les élèves et leurs professeurs.

## Établissements culturels et sportifs, parcs et jardins



La Médiathèque Boris Vian et l'espace Bourvil ainsi que les accès du public au parc du Cèdre et aux aires de jeux sont fermés. L'accès piéton au cimetière est maintenu.

## Accueils physiques de l'hôtel de ville et du CCAS suspendus

Une permanence générale téléphonique est assurée du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 au 02 32 96 02 02.

Pour toutes questions urgentes plus précises :

- Jeunesse et Éducation : 02 32 96 02 03.
- CCAS : 02 32 96 05 80.

En cas d'urgence, l'astreinte technique est joignable au 06 71 70 84 87.

Conformément aux consignes nationales, le recueil des éléments nécessaires à l'établissements des passeports et des cartes d'identité est suspendu.

## Plateforme téléphonique

Le ministère des Solidarités et de la Santé a activé depuis le 1<sup>er</sup> février la plateforme téléphonique d'information. Accessible au 0800 130 000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24), elle permet d'obtenir des informations sur le COVID-19.

## Appel des seniors

Depuis le début de la semaine, les services municipaux contactent un à un, par téléphone, tous les seniors inscrits sur les fichiers seniors. Il s'agit de maintenir le lien avec ces personnes qui pourraient être isolées et aussi de s'assurer qu'elles ne manquent de rien.

## Une aide alimentaire pour les plus fragiles

Le CCAS peut accorder une aide alimentaire sur critères personnels et financiers. Par ailleurs, les personnes inscrites à la Banque alimentaire pourront bénéficier d'une distribution de colis organisée par le CCAS.

## Portage des courses

Un dispositif de portage des courses est mis en place pour les personnes fragiles et auprès des commerces caudebécais exclusivement.

Renseignements :  
06 71 70 84 89.



## Écoute psychologique

Afin de prévenir le mal-être lié à l'isolement, Terra Psy se mobilise et a mis en place un Numéro Vert proposant un accompagnement psychologique par téléphone et en urgence. Ouvert gratuitement de 9h à 12h30, et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi au 0 805 383 922.

## Information régulière

Suivez l'évolution de la situation à Caudebec-lès-Elbeuf sur les sites [www.caudebecleselbeuf.fr](http://www.caudebecleselbeuf.fr) et [www.facebook.com/caudebecleselbeuf/](https://www.facebook.com/caudebecleselbeuf/)

### ARS

INFORMATION #COVID19

Vous habitez en Normandie et vous avez des symptômes (fièvre, toux) qui vous font penser au COVID-19 ?

Restez à domicile, évitez les contacts et appelez en priorité le :

**116 117**

■ Accessible 24h/24 et 7j/7

■ Mise en relation avec un médecin généraliste qui vous apportera une réponse médicale adaptée

■ Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, faites de 15

## Le CMJ en vidéoconférence

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes de Caudebec-lès-Elbeuf se réunissent régulièrement pour travailler.



Face à la crise sanitaire que traverse le pays, dans le respect des consignes passées pour lutter contre la propagation du COVID-19, les jeunes ont eu l'idée d'organiser leur première réunion en visioconférence. Avec leur animateur, Julien Canoen, ils ont évoqué les mesures de précautions, bien sûr, mais aussi travaillé sur les dossiers en cours. Les vidéoconférences se poursuivront tout le temps de la période de confinement... et pourquoi pas au delà !



# CORONAVIRUS - Covid-19

## Les réponses à vos questions

Durant la période de restriction des déplacements liées à l'épidémie de Coronavirus, la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf se mobilise pour vous accompagner et vous informer. Nous vous proposons une foire aux questions et aux conseils, que nous ferons évoluer régulièrement sur le site internet de la Ville ([caudebecleselbeuf.fr](http://caudebecleselbeuf.fr)). Chacune et chacun d'entre nous a un rôle fondamental dans la lutte contre le virus. Il suffit de respecter les restrictions de déplacements et les gestes barrières.

### Quels déplacements sont interdits ? Comment contacter la mairie ?

Depuis mardi 17 mars à 12h, et jusqu'à nouvel ordre, les déplacements sont réduits à leur strict minimum sur l'ensemble du territoire. Ils sont autorisés sur présentation d'une attestation uniquement pour le travail (avec justificatif de l'employeur), les achats de première nécessité dans les commerces de proximité, se rendre auprès d'un professionnel de santé, se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières, faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement. Depuis le 20 mars, s'ajoutent 3 conditions supplémentaires : Les déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire, les déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et les déplacements résultant d'une obligation de présentation devant les services de Police Nationale ou Municipale ou de Gendarmerie. **Ne pas respecter ces préconisations, c'est s'exposer à une contravention d'un montant de 135 €. La violation répétée des règles du confinement constitue un délit puni de six mois d'emprisonnement et 3750 euros d'amende.**

### Quand utiliser un masque ?

Selon les consignes gouvernementales, **si vous êtes en bonne santé, vous ne devez utiliser un masque que si vous vous occupez d'une personne présumée infectée par le COVID-19. Portez également un masque si vous tousssez ou éternuez.** Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Une permanence générale téléphonique est assurée du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 au 02 32 96 02 02. Pour toutes questions urgentes plus précises :

- Jeunesse et Éducation : 02 32 96 02 03.

- CCAS : 02 32 96 05 80.

- Portage des courses pour les personnes fragiles : 06 71 70 84 89.

En cas d'urgence, l'astreinte technique est joignable au 06 71 70 84 87.

### Comment puis-je aider ?

Afin de garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires et de rompre l'isolement des plus vulnérables, le gouvernement appelle à une mobilisation citoyenne en lançant la plateforme "**Je veux aider – Réserve civique Covid-19**". Elle permet aux structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) de faire état de leurs besoins de renforts.

+ d'infos : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

### Quels déchets sont collectés ?

Les ordures ménagères sont collectées aux jours de collecte habituels. En raison de la fermeture des usines de tri au niveau national, le ramassage des **déchets recyclables** (bacs ou sacs jaunes) est maintenu mais les déchets font temporairement l'objet d'une valorisation énergétique par incinération. Merci de les conserver en attendant un retour à la normale. Les déchetteries sont fermées et l'enlèvement des encombrants sur rendez-vous est suspendu sur la tout le territoire de la métropole. **La collecte des déchets verts** est assurée mais elle est limitée à 5 sacs. Il est donc demandé aux habitants de ne sortir devant



leur domicile que cette quantité afin de ne pas encombrer l'espace public. Les fagots ne seront plus collectés. Les jours et horaires de collecte peuvent être retardés. **La collecte du verre** dans les conteneurs est maintenue.

## Puis-je contacter la Police Municipale ?

Oui, la Police Municipale est mobilisée pour effectuer des rondes sur la commune et répondre aux situations urgentes. Elle est joignable au numéro habituel : 02 32 96 02 09

## Quels commerces sont maintenus ?

La liste des commerces autorisés à ouvrir a été établie par un arrêté ministériel du 15 mars : il s'agit notamment des pharmacies, commerces alimentaires, magasins multi-commerces, magasins de réparation et équipements automobile, motocycles et cycles, stations-services, magasins d'informatique et de télécommunication, de bricolage, de journaux et presse, services funéraires et activités financières et d'assurance. Plusieurs commerces ont adapté leurs horaires.

## Les marchés du vendredi et du dimanche sont-ils maintenus ?

Suite à l'annonce du Premier Ministre, la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf a pris acte de la fermeture jusqu'à nouvel ordre de nos marchés de plein air du vendredi et du dimanche.

## Les transports collectifs fonctionnent-ils ?

Oui. Le réseau de transport Astuce adapte son offre de transport pour assurer une continuité de service public à l'échelle des 71 communes de la Métropole, notamment pour garantir la desserte des établissements de santé, tout en prenant en compte la baisse de fréquentation du réseau.

**En savoir + :** <https://reseau-astuce.fr>

## Quel soutien pour l'activité économique ?

Elle sera dans un premier lieu décidée à l'échelle nationale. Ainsi, le Président de la République a annoncé une aide de 1500 € pour les auto-entrepreneurs et les indépendants. Localement, le Maire et les élus ont décidé de reporter le loyer des cases commerciales appartenant à la

Ville. Avec les commerçants et les entreprises locales, ils organiseront en temps utiles les actions afin d'accompagner la reprise de l'activité économique.

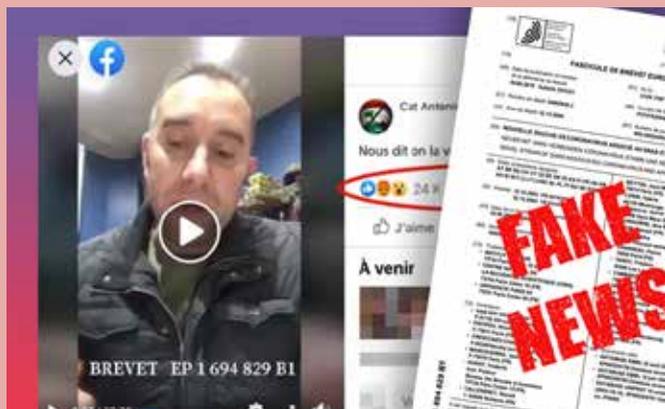
## Quelles activités physiques ?

Si le sport collectif est interdit, l'activité physique est possible, comme le fait de prendre l'air. Internet regorge de propositions. Pour l'activité physique à l'extérieur de son domicile, il est indispensable de remplir l'attestation de déplacement dérogatoire et de ne pas s'éloigner à plus d'un km de chez soi, une fois par jour et moins d'heure.

**D'autres réponses seront régulièrement publiées sur le site internet de la Ville :** [www.caudebecleselbeuf.fr](http://www.caudebecleselbeuf.fr)

**Vous pouvez aussi nous interroger sur la page facebook :** <https://www.facebook.com/caudebecleselbeuf/>

## Stop aux fausses informations



Stop aux théories idiotes et aux fausses informations qui pullulent sur internet... Vous avez tous pu voir la vidéo virale qui prétendait que le Covid-19 avait été "inventé" et breveté par l'Institut Pasteur. Il s'agissait évidemment d'une incompréhension conspirationniste et du résultat d'une réflexion défailante.

Les réseaux sociaux regorgent de fausses informations. Voici quelques astuces simples pour ne pas vous faire contaminer : Méfiez-vous du bouche à oreille numérique ; Ne croyez pas les arguments d'autorité ; Maîtrisez vos émotions car les fausses informations jouent sur vos sentiments pour se propager ; Lisez les commentaires ; Ne partagez pas l'intox même si cela vous est demandé. En cas de doute, consultez des sources fiables et reconnues.



# #JeResteChezMoi

Vous êtes nombreux à nous demander l'attestation de déplacement dérogatoire notamment les personnes isolées ou dépourvues d'ordinateur ou d'imprimante. La première question à se poser concerne la réelle nécessité de sortir.

**Ne sortez que si vous en avez réellement besoin ! Rester chez soi, c'est sauver des vies !**

Nous vous invitons à toujours adopter les gestes barrières et à limiter vos déplacements au maximum. La santé des personnes les plus vulnérables en dépend !

Pour tout déplacement indispensable, il est possible de se procurer l'attestation ainsi :

■ Télécharger, imprimer et remplir sur <https://www.interieur.gouv.fr>

■ La recopier sur papier libre à la main en suivant le modèle fourni (également disponible dans la presse hebdomadaire ou quotidienne).

■ Les proches peuvent également dicter l'attestation par téléphone aux personnes qui n'ont pas accès à Internet.

■ Pour ceux qui ne seraient pas en capacité d'écrire, des proches peuvent déposer des exemplaires de l'attestation à leur domicile en utilisant eux-mêmes l'attestation requise (case "aide aux personnes vulnérables") et en veillant au strict respect des gestes barrières (idéalement, déposée sous la porte ou dans la boîte à lettres)

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M : .....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.
- déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire ;
- déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire ;
- déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise. »

Fait à ..... le ...../...../2020  
(signature)

**Attention, contrairement à une information précédemment donnée, les attestations numériques générées sur des formulaires sur internet ne sont pas valables.**

En revanche, la Ville ne peut procéder à la diffusion de ces attestations afin de ne pas inciter les personnes à sortir de chez elles plus que nécessaire. Il n'est donc pas prévu de diffusion à domicile ni de distribution collective (qui contraindrait en plus les personnes à sortir sans autorisation et à s'exposer à une amende de 135 €).

En cette période de crise, la solidarité familiale, amicale ou de voisinage est indispensable. Nous incitons donc chacun à aider les personnes vulnérables pour gérer des problèmes de santé, faire des courses, sortir des animaux de compagnie en utilisant lui-même l'attestation requise (case "aide aux personnes vulnérables") et surtout en veillant au respect strict des « gestes barrières » : pas de contact physique, distance d'un mètre au moins, lavage des mains avant et après livraison.

**Merci de votre implication à chacun pour venir à bout de cette épidémie. Sauvez des vies, restez chez vous !**





## Caudebec, C'est Vous !

### Le temps de l'unité !

Les heures sombres, un jour, s'évaporeront. Nous aurons vécu, ensemble, une épreuve de première grandeur, des plus marquantes. La vie reprendra son cours, mais elle sera différente. Nous aurons changé, il faudra l'accepter. De ce temps de guerre sanitaire émergera des questions, des leçons à tirer, des décisions à prendre et des bonnes conclusions à tirer. Ce sera le moment de la réflexion, du changement, de l'évolution. Peut-être aussi du jugement et des déchirements, notamment politiques. Il ne faudra pas s'interdire de poser les questions et de reconnaître les erreurs là où il y en a eu. Ce sera surtout le moment de penser aux victimes, de panser nos blessures, même celles de l'âme, et d'entrer en résilience. Ce temps arrivera. Mais dans ce drame que nous traversons collectivement, c'est l'unité nationale qui doit primer. Rien ne doit détourner l'attention que nous devons porter à la lutte sans faille contre la pandémie. RIEN. Notre énergie et nos pensées ne doivent pas se disperser dans des polémiques stériles et de toute façon inaudibles. Ce serait indécent. D'autres impératifs prédominent.

Nous devons nous concentrer sur l'essentiel et respecter les gestes, attitudes, modes de vie qui permettent de se préserver et de préserver nos proches. Il est de notre responsabilité, **citoyenne et essentielle, d'obéir aux règles temporairement édictées par le gouvernement afin d'éviter tout risque**. Personne n'est au-dessus des lois, ni de la maladie.

Nous devons faire preuve de cohésion et d'esprit de solidarité par respect pour tous les personnels engagés dans cette lutte, en premier lieu, le personnel de santé et toutes celles et ceux qui assurent la continuité des services. Par respect pour toutes celles et ceux mobilisés face à cette catastrophe. Par respect pour celles et ceux qui n'ont d'autres pensées que d'aider leurs prochains.

Nous leur devons **notre unité**.

Il faut reconnaître que cette crise fait voler en éclats toutes nos certitudes.

Sauf une : nous restons et resterons forts et solidaires face à l'épreuve.

Les heures sombres, un jour, s'évaporeront.

*Les membres élus et suppléants de "Caudebec, c'est vous !" :*

*Jeannine BEAUDOUIN, Michele BELLOD, Laurent BONNATERRE, Eddy BONNENFANT, John CONAN, Katia COUSIN, Fernand DACOSTA, Lucile DALLET, Pierre DAVID, Bouchra DORLEANS, Soraya ELMAOUI, Catherine FAUCHE, Emmanuel FOREAU, Pascal FRERET, Christophe FREROT, Guillaume GILLERY, Jean-Michel GIRARD, Benoit HAZET, Pascal HURE, Stephanie JAMES, Annie JANELA, Jean-Pierre KERRO, Gaëlle LAPERT, Pascal LE NOË, Françoise LEFEBVRE, Steve LEROY, David LETILLY, Lydie MEYER, Katell NEDELEC, Morgane PARTIE, Patricia PERICA, Dominique ROGER, Carl SUZANNE, Nathalie THERET, Veronique VACHEROT.*

## Fermeture de tous les lieux recevant du public et des commerces "non essentiels"

Les scientifiques le disent. La meilleure façon de lutter contre l'épidémie, c'est la distanciation sociale. Face à l'accélération de la propagation du virus, le gouvernement a donc décidé de renforcer les mesures qui touchent la vie sociale avec la fermeture à partir du samedi 14 mars à minuit de tous les lieux recevant du public (restaurants, cafés, cinémas, discothèques, lieux de cultes...), ainsi que tous les commerces à l'exception des commerces essentiels comme les magasins d'alimentation, les pharmacies... A Caudebec, cette disposition a bien entendu impacté de nombreux commerces. Parallèlement les commerces de bouche ont maintenu leur activité en développant par exemple la livraison à domicile ou la vente à emporter. Dans tous les cas, afin encore de bloquer la diffusion du virus, respectez les consignes, gardez vos distances, privilégiez le paiement sans contact.

### Entreprises : comment bénéficier du fonds de solidarité pour faire face à la crise du Coronavirus ?

L'État, les Régions et certaines grandes entreprises ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les plus petites entreprises les plus touchées par la crise liée à l'épidémie de Coronavirus. Une aide de 1500 € pourra être versée, sous conditions, aux TPE et sera issue du fonds de solidarité.



#### Démarche à suivre

A partir du 31 mars, cette aide sera octroyée en réalisant une simple déclaration sur le site de la DGFIP : <https://portail.dgfi.fr>.

## Loisirs

## Face au coronavirus, #CultureChezNous

Musées, cinémas, librairies, bibliothèques... autant de lieux culturels fermés pour cause de coronavirus. Face à l'épidémie, tous ont dû baisser leur rideau. Alors que chacun doit rester chez soi, le ministère de la Culture lance l'opération #CultureChezNous. Un site qui répertorie un très grand nombre d'initiatives pour profiter de la Culture à la maison.



Toutes les offres culturelles numériques gratuites sont désormais réunies sur un même site qui sera régulièrement enrichi. Et chaque jour, le ministère mettra en avant sur les réseaux sociaux

une initiative s'inscrivant pleinement dans notre opération #Culturecheznous. Du fond de votre canapé, vous rêvez de parcourir les collections numérisées du Louvre, d'écouter un opéra comme si vous étiez à Garnier, de suivre une conférence sur la philosophie, de vous trémousser sur un concert de rock ou encore d'écouter un podcast du Centre Pompidou... Vous devriez trouver votre bonheur sur ce site qui regroupe des offres culturelles de nombreuses entreprises publiques. Arte, France Télévisions, France Culture, l'Opéra de Paris ou encore la Cinémathèque, il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

Rendez-vous sur :

<https://www.culture.gouv.fr/Culturecheznous>

## Collecte des déchets et jours fériés

Les jours fériés conduisent à reporter certaines collectes : La collecte du 14 avril est reportée au 15, celle du 16 est reportée au 17 et celle du 17 est reportée au 18.

## Collecte de masques



La Ville a lancé une collecte de masques chirurgicaux et FFP2. L'UMPS installée au sein du restaurant municipal (Rue Romaine), reçoit des dons de masques par des entreprises ou des particuliers chaque matin entre 9 h et midi. **Ces dons participent directement à l'approvisionnement des professionnels de santé qui peuvent contacter le 02 35 74 64 19 pour en bénéficier.**

## Entretien des haies



Les haies vives, les arbres ou les arbustes, les lierres ou toute autre végétation plantés en bordure de voie publique ou privée peuvent être source de danger et menacer la sécurité publique en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes. Afin d'éviter des accidents, la Ville rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de veiller à la taille ou l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public, qu'elle ne touche pas de conducteurs aériens (EDF, Télécom, éclairage public) et qu'elle ne dépasse pas 2 mètres de hauteur.

Attention pas de brûlage des végétaux : La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers. Vous ne pouvez pas incinérer vos déchets verts (tontes de pelouses, feuilles mortes ou produits de la taille). Si vous n'avez pas de bac à végétaux, pensez plutôt à les composter ou à faire du mulching !

Pourquoi cette interdiction ? Outre les nuisances pour les voisins (odeurs et fumées désagréables), le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines. Ces brûlages peuvent également être à l'origine de départ de feu dans le jardin.

**Renseignements :**  
Mairie au 02 32 96 02 02

## Les horaires pour jardiner ou bricoler

Pendant la période du confinement et avec les beaux jours qui reviennent vous allez être sûrement nombreux à entreprendre des travaux de jardinage et de bricolage avec les risques de bruit induit. Afin de respecter la tranquillité de chacun et de favoriser le bien vivre ensemble, les appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, raboteuses... peuvent être utilisés :



- Du lundi au vendredi de 8h à 20h (de 7h à 20h, en juillet et août).
- Le samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h.
- Le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.

## Faites du sport à la maison !



La Métropole Rouen Normandie a mis en place, chaque lundi pendant la période de confinement, une séance de sport originale à domicile. Connectez-vous sur la page Facebook "RDV Sports de la Métropole Rouen Normandie" tous les lundis à 19h et profitez d'un cours de Pilates, Zumba, Renforcement Musculaire ou encore de Cardioboxe.

## Etat civil - février

*Certains parents n'ont pas souhaité que le nom de leur enfant soit publié dans la presse. Ils ne figurent donc pas dans cette liste.*

### Bienvenue

06/02 Isaac BA ● 13/02 Alya CHIKH ● 20/02 Anélhya RAISENNE MESSE

### Ils nous ont quittés :

01/02 Jacques GUEROULT ● 01/02 Jean-Claude PETITPAS ● 11/02 Antoinette DESBORDES ● 12/02 Jacquie HINFRAY ● 12/02 F r a n ç o i s FOSSE ● 16/02 Ginette CHOUQUET ● 18/02 Rolande DETOFFOLI ● 20/02 Lucien TOUTAIN ● 23/02 Micheline DELCAMPE ● 23/02 Madeleine SCHUEREMANS

COVID-19

# CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter



Respecter une distance  
d'un mètre minimum entre vous



**SI VOUS ÊTES MALADE**  
Porter un masque  
chirurgical jetable



Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**

(appel gratuit)